

## garantie et qualité éducatives pour des vacances réussies

**L'élaboration d'un projet éducatif par le CGCV demeure obligatoire (loi du 17/07/2001) et constitue pour les familles une garantie forte. Nous vous présentons ci-après ses principales dispositions (cependant l'intégralité du texte est consultable et téléchargeable sur notre site Internet [www.cgcv.org](http://www.cgcv.org)).**

L'objectif du Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV) du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire est d'apporter aux enfants et aux jeunes qui lui sont confiés une sensibilisation à la vie collective, de leur permettre de s'épanouir, de se détendre par la découverte et la pratique d'activités sportives, manuelles, culturelles et de loisirs ludiques. Ce projet éducatif est enrichi des projets pédagogiques établis par les équipes de direction des différents séjours.

### ■ Nos objectifs éducatifs

La reconnaissance du droit aux vacances pour tous les enfants d'agents du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire sans exclusivité, sans discrimination sociale, économique, culturelle, ethnique, géographique ou de handicap, est fondamentale.

Les séjours de vacances du CGCV constituent un espace original d'éducation et de socialisation, d'accès à l'autonomie, de prise de responsabilités et d'initiatives où l'enfant et le jeune sont pris en compte dans leur dimension individuelle au sein d'un cadre collectif. Dans les séjours de vacances du CGCV, la pratique des activités est le support de notre action éducative. Ainsi, tous les participants sont invités à être acteurs de leurs vacances.

Les séjours de vacances du CGCV présentent un caractère éducatif affirmé et participent à l'éducation des enfants et des jeunes (3<sup>e</sup> espace éducatif, concept d'éducation globale et complémentarité éducative).

Les séjours à l'étranger ont pour objectif de faire découvrir aux jeunes des cultures, des civilisations et des modes de vie différents.

Les destinations en Europe et proches de la Méditerranée sont renforcées aux fins que ces espaces soient demain, les territoires de vie et d'action des pré ados. Afin de cultiver la notion de "citoyen du monde" auprès des jeunes, d'une part, et d'initier un tourisme durable responsable et solidaire, d'autre part, les séjours dans les pays émergents, moins aidés et à dominante culturelle seront privilégiés par le CGCV auprès des 15-17 ans.



### ■ Répondre aux attentes

La création d'activités nouvelles et le développement de celles qui existent déjà bénéficient d'une attention soutenue. Nous favorisons également les activités libres, de plus en plus souhaitées par les enfants et les jeunes et promovons de nouvelles actions citoyennes sanitaires, solidaires respectueuses de l'environnement et du développement durable. Les séjours, quelles que soient les activités dominantes ou thématiques ne sont en aucun cas des séjours à pratique intensive.

Nos séjours favorisent une alimentation de qualité, variée, équilibrée, en quantité suffisante et qui développe le goût et la découverte de nouveaux mets. Dans ce cadre, la consommation de fruits de saison sera encouragée (productions locales aux fins de respecter l'environnement).



### ■ Sécurité et protection des mineurs

La protection et la sécurité physique, affective et morale des mineurs constituent l'objectif premier, permanent et transversal du CGCV et de ses équipes d'encadrement.

### ■ Les règles de vie

Les enfants et les jeunes rangent et nettoient quotidiennement leurs chambres. À partir de 12 ans, les jeunes demeurent responsables de leur linge et participent activement à son blanchissage. Cependant la liberté individuelle passe par le respect de la Loi et des règles définies par le CGCV.

Les jeunes à partir de 12 ans doivent accepter et parapher une charte d'engagement individuel (obligation de respecter les règles qui ne sont pas négociables - notamment l'utilisation des mobiles à des plages horaires déterminées).

### ■ Mixité et intimité

Si la mixité existe dans la pratique des activités, les dortoirs, les tentes et les sanitaires ne sont pas mixtes (Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R227-5 et 227-6).

### ■ Flirt et relations sexuelles

Le flirt est considéré comme une étape naturelle de l'évolution du jeune. L'organisation des séjours ne doit pas favoriser les relations sexuelles, mais parallèlement elle doit se munir de moyens de prévention et respecter la loi



relative à la contraception d'urgence (Instruction du 12/05/2000 modifiée, D108-9). Toute attitude pouvant gêner la vie en collectivité ne peut être admise.

## ■ Les produits illicites

Notre rôle est de faire comprendre aux jeunes, en leur indiquant les dangers qu'ils courent, et qu'ils peuvent faire courir aux autres, pourquoi nous ne pouvons tolérer l'usage de toute substance illicite.

## ■ Le tabac

Le CGCV rappelle qu'il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux et l'enceinte des structures d'accueil. Pour les jeunes de moins de 16 ans, l'usage



du tabac est formellement exclu (Décret du 06/09/2004 sur l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans). Au-delà de 16 ans, l'usage du tabac sera toléré dans un cadre défini avec le jeune (périodicité, lieu).

## ■ Les boissons alcoolisées

Les boissons alcoolisées ne peuvent être consommées (Code de la Santé Publique, article L3342-1).

## ■ Vols et incivilités

L'attitude éducative à adopter dépend de la gravité des faits et de l'âge des auteurs (Code Pénal).

## ■ Violence et maltraitance

L'encadrement doit signaler tout problème observé au CGCV qui engagera, auprès des services sociaux, une action visant au suivi de l'enfant ou du jeune. Le CGCV peut établir un signalement (119 - Procureur de La République - Code Pénal, articles 223-6 et 434-3).

## ■ Le rythme de vie

Il nous semble indispensable de consacrer un minimum de 9 à 10 heures de sommeil. Tous les temps de la vie quotidienne (repas, toilette, soins, rangement, temps calmes, temps libres) sont des moments favorables à la mise en œuvre des pratiques éducatives.

## ■ Conclusion

**En complément des objectifs éducatifs du CGCV, nous souhaitons développer une recherche permanente et collective qui étudie les évolutions sociologiques et les pratiques familiales.**

## le cgv, c'est génial comme vacances ou la garantie pour les parents

Fort de ses 62 années d'expérience, le CGCV offre à tous, parents, enfants et jeunes, sécurité, tranquillité et qualité pour des vacances collectives éducatives :

- ✓ C'est une Association Nationale d'Éducation Populaire
- ✓ C'est une association de loi 1901 déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine et sous tutelle du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (n° 27015750).
- ✓ Il est titulaire de l'Agrément Tourisme n° AG 092 05 0001.
- ✓ Tous ses centres et ses séjours sont déclarés, agréés, contrôlés et inspectés par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.
- ✓ Des structures d'accueil contrôlées par une Commission de Sécurité Départementale.
- ✓ Une hygiène et une alimentation de qualité garanties par les contrôles des Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) et des Services Vétérinaires (DDSV).
- ✓ Un projet éducatif ambitieux et en perpétuelle évolution, reconnu par les autorités de tutelle et apprécié des familles.
- ✓ Responsable de l'intégralité de ses séjours (conception, réalisation et organisation en interne), le CGCV maîtrise parfaitement leur contenu et garantit leur qualité.
- ✓ Un encadrement assuré par des personnels diplômés (directeurs BAFD, animateurs BAFA) et attentifs au suivi sanitaire des mineurs.
- ✓ Il inscrit son action éducative dans le cadre du respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- ✓ Il organise chaque année plus de 100 séjours de vacances, ce qui représente l'accueil de près de 3 300 enfants et jeunes chaque année et l'organisation de 60 000 journées vacances.
- ✓ 700 acteurs éducatifs et 100 personnels techniques compétents sont recrutés pour garantir la qualité de nos prestations.
- ✓ Il est membre adhérent de La Jeunesse au Plein Air (JPA) : Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents (n° 27030).
- ✓ Il est affilié à la Ligue de l'Enseignement (Fédération d'Éducation Populaire - n° 075116236).
- ✓ Il a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF (contrat groupe n° 2742217P).
- ✓ Il a contracté une assurance Assistance-Rapatriement auprès d'IMA (Inter Mutuelles Assistance) (n° sociétaire 2742217P).
- ✓ Il a souscrit une garantie financière auprès de la Banque Fédérale Mutualiste (BFM).
- ✓ Il est agréé auprès de l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV n° 010838E001P001).
- ✓ Il est agréé auprès de la quasi-totalité des Caisses d'Allocations Familiales (CAF).